

LE SANCTUAIRE PELAGOS

Par Alain BARCELO, équipe d'animation de la Partie française du Sanctuaire Pelagos



■ Ambassadeur Pelagos : je m'engage !

La Charte de partenariat Pelagos avec les communes riveraines a séduit*. Il fallait trouver une alternative pour les particuliers, amoureux de la mer, souhaitant à leur tour s'engager pour Pelagos. Désormais, ils peuvent devenir Ambassadeur ! Quelques clics sur le nouveau site internet et le tour est joué.

■ S'engager oui, mais pour quoi ?



copyright : Franck Alary - Pn Port-Cros

La rencontre avec les mammifères marins en mer est toujours une grande joie et un privilège pour les plaisanciers, toutefois ces derniers connaissent rarement les règles d'approche. Trop souvent, les animaux sont dérangés et, fréquemment, les auteurs de la perturbation ne s'en rendent même pas compte. Le but premier de l'engagement en tant qu'ambassadeur consiste en une approche respectueuse des mammifères marins. Durant son inscription en ligne, l'internaute devra donc prendre connaissance du code de bonne conduite, et s'engager à le respecter, avant de valider sa démarche. Les 500 premiers inscrits pourront recevoir un pavillon nautique pour arborer les couleurs de Pelagos. Ainsi auréolés du statut de partenaire, les nouveaux ambassadeurs auront pour mission de porter la bonne parole auprès de la communauté des gens de mer.

Nous comptons sur vous !



copyright : Thierry Houard - Pn Port-Cros



copyright : Thierry Houard - Pn Port-Cros

* Dans le Département du Var, neuf communes ont déjà signé la Charte Pelagos :

Hyères-les-Palmiers, Cavalaire-sur-Mer, La Croix-Valmer, Sainte-Maxime, Saint-Tropez, Saint-Raphaël, Ramatuelle, Le Lavandou, La Londe-les-Maures.

Inscrivez-vous en ligne :
sanctuaire-pelagos.org



copyright : Thierry Houard - Pn Port-Cros

